



l'Entrepreneante !

Compte Administratif 2021 - Budget Primitif 2022

Note de présentation

***Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale en date du 6 avril 2022***

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune ; c'est par conséquent un document budgétaire essentiel. Il permet de traduire en termes budgétaires et comptables les actions d'un CCAS en procédant à l'ouverture de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. C'est en ce sens que l'on dit qu'un budget est un acte de prévision, un acte d'autorisation, mais également un acte politique.

Il doit être voté par le Conseil d'Administration avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements programmés.

La section d'investissement présente quant à elle les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres (par exemple l'autofinancement), par des dotations (par exemple le FCTVA) et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine du CCAS.

Le budget principal du CCAS est assorti d'un budget annexe, celui de la résidence autonomie.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (art. L2313-1, CGCT).

Budget Primitif 2022 - Budget Principal

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		864 930,39	516 105,65	
Opérations de l'exercice N	<i>4 625 533,64</i>	<i>5 518 494,93</i>	<i>596 688,24</i>	<i>966 443,51</i>
Résultats de l'exercice N		<i>892 961,29</i>		<i>369 755,27</i>
Résultat de clôture		1 757 891,68	146 350,38	

Déficit d'investissement reporté (compte 001)	<u>146 350,38</u>
---	--------------------------

Restes à réaliser DEPENSES	1 710 425,08
Restes à réaliser RECETTES	1 111 000,00

Au compte 001 (Déficit d'investissement reporté)	<u>146 350,38</u>
Au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	<u>745 775,46</u>
Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>1 012 116,22</u>

La section de fonctionnement du Budget Primitif du CCAS est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 6 478 576.22 €. La section d'investissement du Budget Primitif du CCAS est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 5 353 040.68 €.

La vue par chapitre du budget primitif 2022 est présentée en annexe de la présente note.

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on note principalement :

- Une augmentation des charges à caractère en baisse ;
- Une hausse des charges de personnel correspondant principalement au glissement vieillesse technicité (GVT), ainsi qu'au transfert du service habitat de la ville au CCAS ;
- Une augmentation des charges financières en prévision de la mobilisation d'un emprunt pour la construction de la crèche.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on note principalement :

- Une augmentation des atténuations de charges ;
- Une augmentation des produits des services et du patrimoine, principalement due aux portages de repas à domicile.

Parmi les dépenses de la section d'investissement, on note principalement :

- Une augmentation des crédits liés à la construction de la crèche ;
- Une augmentation du remboursement en capital de la dette qui tient compte de l'emprunt maximum à mobiliser en 2022.

Parmi les recettes de la section d'investissement, on note principalement :

- L'augmentation des subventions d'investissement liés à la construction de la crèche ;
- La mobilisation d'un emprunt.

Budget primitif 2022 - Budget Annexe Résidence Autonomie Maurice Mathieu

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (N-2 pour la section de fonctionnement)		1,05		248 761,36
Opérations de l'exercice N	<i>621 679,54</i>	<i>621 679,54</i>	<i>23 066,41</i>	<i>47 675,41</i>
Résultats de l'exercice N		<i>0,00</i>		<i>24 609,00</i>
Résultat de clôture		1,05		273 370,36

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	<u>273 370,36</u>
---	--------------------------

Restes à réaliser DEPENSES	21 381,00
Restes à réaliser RECETTES	0,00

Au compte 002 en n+2 (excédent de fonctionnement reporté)	<u>1,05</u>
Au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	<u>273 370,36</u>

La section de fonctionnement du Budget Annexe est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 695 450 €. La section d'investissement du Budget Annexe est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 300 870.36 €. Les dépenses liées à l'exploitation sont stables, les dépenses de personnel en légère augmentation et les dépenses de structure en baisse.